



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION DE L'INDONÉSIE

(Note présentée par l'Indonésie)

M. le Président du Conseil,
Mme la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des États contractants,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. Permettez-moi tout d'abord de me présenter en ma qualité de Chef de la délégation de la République d'Indonésie. Je m'appelle Budi Karya Sumadi et je suis le Ministre des Transports. Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, j'aimerais remercier sincèrement le Gouvernement du Canada pour sa chaleureuse hospitalité et féliciter le Président de cette 39^e Assemblée de l'OACI pour son élection. Nous sommes persuadés votre direction et votre sagesse nous mèneront à des délibérations concluantes.

2. Je saisis cette occasion pour dire la reconnaissance de ma Délégation au Président du Conseil de l'OACI et aux distingués membres du Conseil, à la Secrétaire générale et aux membres du Secrétariat pour les efforts dignes d'éloges qu'ils ont accomplis avec diligence pour préparer cette importante réunion.

3. M. le Président, en tant qu'État archipel au quatrième rang mondial pour sa population de 250 millions d'habitants, l'Indonésie estime que le transport aérien est un grand dispensateur de connectivité. Cela est vrai non seulement en ce qui concerne la connectivité nationale entre les villes, les îles et les communautés indonésiennes, mais également pour le transport aérien international qui nous relie aux peuples, aux entités commerciales et au fret à travers le monde. L'Indonésie compte 237 aéroports, dont 30 internationaux, et 63 compagnies aériennes agréées. L'année dernière, le secteur de l'aviation de l'Indonésie a connu une augmentation de 8 pour cent du trafic passagers malgré une croissance économique plus lente de 4,5 pour cent. Le trafic passagers a doublé au cours des huit dernières années. En 2015, alors que le monde de l'aviation civile connaissait une croissance positive du trafic, la Région Asie et Pacifique comptait pour un tiers de l'accroissement du trafic annuel total. Il y a eu plus de 86,2 millions de passagers, avec une croissance annuelle moyenne de 10,5 pour cent du trafic passagers dans les cinq dernières années. L'importante croissance du secteur de l'aviation civile en Indonésie devrait se poursuivre dans les prochaines années, sur la base de la croissance attendue de l'économie générale indonésienne d'environ 5 pour cent et une classe moyenne émergente pouvant se permettre de voyager en

avion. En conséquence, le Gouvernement indonésien s'emploie à faire le nécessaire pour fournir des infrastructures adéquates à ce secteur à croissance rapide économiquement et socialement important, en particulier des aéroports, des services de navigation aérienne et un cadre réglementaire approprié pour les compagnies aériennes.

4. Le Gouvernement indonésien a également pris de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité et la sûreté de l'aviation, ainsi que l'environnement, en mettant en œuvre le Plan d'action stratégique de l'aviation civile et en renforçant la conformité. L'assistance fournie par la Direction de la coopération technique de l'OACI ainsi que par les Gouvernements de l'Australie, des États-Unis et du Japon s'est avérée très efficace et nous en sommes profondément reconnaissants. L'Indonésie collabore étroitement avec l'Organisation à des mesures correctrices comme le recommandent les rapports d'audit USOAP et USAP de l'Organisation.

5. M. le Président, à la dernière Assemblée, nous avons rendu compte des progrès réalisés par l'Indonésie pour renforcer le secteur de l'aviation civile, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de son Programme national de sécurité, l'établissement d'un fournisseur unique de services de navigation aérienne, AirNav Indonesia, en remplacement des trois fournisseurs précédents, et la mise en œuvre du Plan stratégique de l'aviation civile pour l'Indonésie, qui couvre le développement du secteur de l'aviation civile dans son ensemble, notamment les aéroports et les infrastructures.

6. Cette année, de nouveaux progrès ont été réalisés. Les renforcements apportés au système réglementaire et opérationnel de la sûreté de l'aviation au cours des quatre dernières années ont donné lieu à un audit USAP de l'OACI affichant un score de 94 pour cent de mise en œuvre effective lorsque l'Indonésie a été audité en novembre 2015. L'audit de suivi USOAP de l'OACI, en mai 2014, a entraîné une révision importante du système de réglementation, avec plus de 50 règles de sécurité révisées ou remplacées, et une grande énergie à également été consacrée au renforcement du système opérationnel de sécurité. Un récent rapport de validation de l'OACI a confirmé les progrès, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires.

7. En ce qui concerne Garuda Indonesia, notre transporteur international de renom, j'ai le plaisir de signaler qu'il a été nommé compagnie aérienne 5 étoiles par StyraX en 2014, une récompense qui n'a été accordée qu'à 7 compagnies aériennes dans le monde, pour une prestation indéfectiblement de la plus haute qualité. Garuda figurait déjà au classement des « Dix meilleures compagnies aériennes au monde » de StyraX et avait déjà reçu plusieurs autres récompenses, comme celle de la « Meilleure classe économique au monde » de StyraX.

8. Le 30 mai 2016, les Ministres des transports et d'autres hauts fonctionnaires du secteur des transports de 24 pays en développement rassemblés à Bali pour participer à la réunion ministérielle des pays en développement sur le thème « Consolider les partenariats pour le renforcement des capacités de l'aviation civile : Aucun pays laissé de côté ». Les débats de la réunion ont porté sur la croissance rapide du transport aérien dans le monde et la nécessité d'anticiper les besoins en ressources humaines en encourageant la formation de personnel navigant. L'Indonésie offre une large gamme de programmes de formation en aviation civile pour renforcer les capacités des pays membres de l'OACI, en particulier les pays en développement, et elle a annoncé un programme de bourses à l'intention des participants des pays en développement.

9. En ce qui concerne l'environnement de l'aviation, un plan de masse d'aéroport respectueux de l'environnement a été mis en œuvre dans les principaux aéroports commerciaux d'Indonésie. L'environnement est une question de haute priorité pour notre gouvernement. L'Indonésie a joué un rôle

actif dans la rédaction du Rapport sur l'aviation et l'atmosphère mondiale du Groupe d'experts intergouvernemental, en fournissant des informations approfondies pour évaluer les émissions des moteurs d'aéronef et s'y attaquer. L'Indonésie participe en outre activement aux questions de protection de l'environnement en aviation au sein de l'OACI et elle a été nommée, en mars de cette année, membre du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) par le Conseil de l'OACI après avoir été Observateur depuis 2012. Elle a été l'un des premiers États à élaborer et fournir à l'OACI un Plan d'action sur des initiatives pour gérer les incidences des changements climatiques sur l'aviation ainsi que pour fournir des mises à jour annuelles des données de trafic et de l'utilisation du carburant.

10. Depuis 2013, l'Indonésie et l'OACI coopèrent à un projet visant à améliorer la gestion et la réduction des émissions de carbone de l'aviation. Le projet de mesures environnementales à grand échelle, entrepris entre notre Ministère des transports et la Direction de la coopération technique de l'OACI (TCB), rend compte de la détermination de l'OACI à traiter efficacement, à court et à long terme, de la performance de son secteur aérien au plan de l'environnement, tout en appliquant le Décret présidentiel indonésien sur les émissions de gaz à effet de serre.

11. M. le Président, en tant qu'État membre de longue date de l'OACI, depuis avril 1950, et membre du Conseil de 1962 à 2001, l'Indonésie attache une grande importance à l'appui et la promotion du rôle de l'Organisation en tant qu'organisation multilatérale de poids. À cet égard, l'Indonésie appuiera sans relâche les résolutions et recommandations de l'OACI relatives au développement de l'aviation civile. Nous souhaitons également appuyer et promouvoir le rôle de l'OACI comme plateforme mondiale des questions de réglementation de l'aviation. C'est pourquoi la République d'Indonésie sera candidate aux prochaines élections de la 3^e Partie du Conseil. Nous sommes d'avis qu'avec le plus vaste secteur d'aviation civile dans la sous-région, une croissance économique et une croissance de l'aviation élevées, et les progrès réalisés dans la modernisation de son régime réglementaire, l'Indonésie est bien placée pour contribuer avantageusement aux travaux de l'OACI. Si l'Indonésie est élue, je puis vous assurer qu'elle n'épargnera aucun effort ni aucune ressource pour appuyer les activités de l'Organisation et les faire aller de l'avant.

12. À notre sens, la sécurité, la sûreté et la durabilité du système d'aviation mondial doit demeurer une priorité de l'Organisation dans le cadre de ses cinq Objectifs stratégiques. Durant cette réunion, révisions des Plans OACI pour la sécurité et la navigation aérienne, le GASP et le GANP seront présentées, qui renforcent la convergence entre la nouvelle génération de communication des données, l'accord sur l'architecture de la gestion de l'information à l'échelle du système (SWIM), et la consolidation du programme des travaux sur les modules de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), afin que le GANP garantisse une meilleure planification et une plus grande sécurité en matière d'investissements. Nous estimons que ces mesures, appuyées des actions correspondantes, renforceront la sécurité de l'aviation à l'échelle mondiale et, en conséquence, nous y souscrivons pleinement. Il en va de même de la mise en œuvre de l'Annexe 19 sur les systèmes de gestion de la sécurité, qui est une avancée pour la gestion de la sécurité dans l'aviation à l'échelle mondiale, ainsi que les progrès connexes en ce qui concerne les Programmes nationaux de sécurité.

13. Pour ce qui est de la sûreté de l'aviation et la facilitation, suite au succès du GASP et du GANP, il a été demandé à l'OACI d'élaborer un Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP). Ce sujet sera donc devant l'Assemblée pour approbation. Sur la base des résultats positifs de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation organisée par l'OACI en 2012, nous estimons que malgré les progrès considérables réalisés sur de nombreux points, en raison des récents événements terroristes, il reste encore des lacunes à combler en matière de sûreté de l'aviation, notamment aux aéroports. En même temps, la nécessité d'inspections-filtrages fluides, rapides et non intrusives ne doit pas être négligée. Nous

sommes d'avis que les efforts des deux côtés de l'équation de la sûreté et la facilité doivent se poursuivre, notamment en envisageant de recourir davantage à des approches basées sur le risque aux contrôles de sécurité et pour l'inspection-filtrage. Concernant les documents de voyage lisibles à la machine, le bon travail réalisé au titre du Programme d'identification des voyageurs de l'OACI doit se poursuivre.

14. Pour ce qui est de la protection de l'environnement en aviation, nous sommes déterminés à participer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de carbone, notamment les émissions de carbone de l'aviation. Nous sommes particulièrement déterminés à mettre en œuvre le Plan d'action national de l'Indonésie transmis à l'OACI. La croissance de l'aviation doit se faire sans peser sur l'environnement. Les réductions des émissions de carbone à partir de 2020 et d'ici 2035 sont des objectifs atteignables. Il est important de garantir que la croissance de l'aviation civile sera totalement durable, et la réduction des émissions de carbone et des autres émissions est un élément important de ce développement durable de l'aviation civile.

15. Nous sollicitons en conséquence le soutien des plus précieux de tous les États membres présents à cette auguste Assemblée.

16. Dans cet espoir, permettez-moi de formuler nos souhaits sincères pour la réussite de cette Assemblée.

— FIN —